

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

22 février 2010

SOMMAIRE

3M Asset Management S.à r.l.	18284	Luxemburg Ski Resorts Finance GmbH ..	18260
Agrifel	18262	Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A.	18245
AMP Capital Investors (FDF European In- frastructure No. 1) S.à r.l.	18243	Mars Propco 10 S.à r.l.	18285
Atlantic Haus Investments S.à r.l.	18286	Mars Propco 11 S.à r.l.	18286
Bale S. à r.l.	18271	MBA, Gesellschaft für Merchandising, Be- ratung, Akquisition Sàrl	18288
Batibel S.à r.l.	18242	Mires S.A.	18288
Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A.	18265	Moutsi Investments S.à r.l.	18286
BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l.	18267	Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l.	18262
BFL & Associates S.A.	18242	Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l. ..	18261
Casa das Enguias Sàrl	18245	Multi Investment Ukraine 1 S.à r.l.	18261
Coparinvest S.A.	18281	Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l.	18261
Cribis Holding S.A.	18287	Multi Investment Ukraine 3 S.à r.l.	18260
C & Z International Holding S.A.	18259	Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l.	18260
ECM Lux S.A.	18288	Navilux S.A.	18288
Electraline Group S.A.	18244	Nexim S.A.	18280
Emerald Properties S.à r.l.	18264	Pepi Investment S.A.	18283
ENERGY Luxembourg S.à. r.l.	18281	Philipopolis Properties S.à r.l.	18265
Eurodns S.A.	18284	Rainbow Participations S.A.	18283
Fanisi Venture Capital Management S.A.	18272	Rock Buildings Invest S.à r.l.	18284
Farad Investment Advisor S.A.	18244	Rock Buildings Invest S.à r.l.	18285
Firs Holding S.A.	18243	Rois Mages Investissement SA	18265
Freeway International S.A.	18282	Sophis Manco Luxembourg II S.C.A.	18282
Fregenda B.V.	18271	Telovia S.A.	18287
Intermedical Holding Société Anonyme	18285	Tigris S.à r.l.	18283
Isoplus Paulus s.à r.l.	18259	Trajan Properties S.à r.l.	18267
ITSL S.à r.l.	18272	Urka S.A.	18287
J.H. Bauunternehmen	18288	Video-Stop S.à r.l.	18259
Lieber Holz-Haus S.à r.l.	18242	Vivaldese Investments S.à r.l.	18286
		VPartners S.A.	18283
		Waterlelie	18287

BFL & Associates S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.888.

Je vous prie de bien vouloir inscrire au Registre de Commerce et des Sociétés que le siège de la société BFL & ASSOCIATES S.A. a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Me Rita REICHLING

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010015888/12.

(100008470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

L.H.H., Lieber Holz-Haus S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Batibel S.à r.l.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 43.199.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Roland LIEBER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem,

Lequel comparant a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Roland LIEBER, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée "BATIBEL S.à r.l.", avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 255 du 29 mai 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 338 du 13 mai 1998, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 27 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1294 du 6 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1709 du 29 novembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 43.199, au capital social de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

2. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "LIEBER HOLZ-HAUS S.à r.l.", en abrégé "L.H.H.", et de modifier en conséquence l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "LIEBER HOLZ-HAUS S.à r.l.", en abrégé "L.H.H.", société à responsabilité limitée."

3. L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-9991 Weiswampach, 13, Gruuss-Strooss, et de modifier en conséquence l'article cinq, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Weiswampach."

4. L'associé-gérant notifie à la société son changement d'adresse qui sera désormais au L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lieber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation LAC/2009/56534. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016382/42.

(100010741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Firs Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.471.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 28 septembre 1998 entre:

Société domiciliée:

FIRS HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 66471

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 30 décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015894/23.

(100008255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.769.

EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée;
- Sur base du contrat de transfert des parts sociales signé le 9 juin 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, d'une valeur nominale de GBP 1,-; seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
AMP Capital Investors Limited	Ordinaires 28.000
en sa qualité de Fiduciaire de	
FDF Infrastructure Trust	Privilégiées de Classe A 8.000
Level 24, AMP Building	Privilégiées de Classe B 8.000
33, Alfred Street	Privilégiées de Classe C 8.000
Sydney, NSW 2000	Privilégiées de Classe D 8.000
Australia	Privilégiées de Classe E 8.000
	Privilégiées de Classe F 8.000
	Privilégiées de Classe G 8.000
	Privilégiées de Classe H 8.000
	Privilégiées de Classe I 8.000
Total	<u>100.000</u>

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010017111/31.

(100011550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Electraline Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.392.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 10 juillet 1998 entre:

Société domiciliée: Electraline Group S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 65392

et

Domiciliaire: Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 30 décembre 2009

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010015895/22.

(100008226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Farad Investment Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 108.254.

Extrait des résolutions adoptées lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2009

1. Nomination et démission au poste d'administrateur et de délégué à la gestion journalière

En considération de l'acceptation des démissions et nominations suivantes:

- La démission de M Giuseppe Frasca en tant que membre du conseil d'administration,

- La démission de M Fabrizio Mazzucato en tant que membre du conseil d'administration,

- La démission de M Serge Thill de son poste de délégué à la gestion journalière,

- La nomination de M Marco Claus au poste de délégué à la gestion journalière, domicilié à l'adresse suivante: Am Schrendel 5, L-5239 Sandweiler.

Le Conseil d'administration décide d'entériner ces modifications dans le cadre des pouvoirs de signature comme suit:

Administrateur Délégué et président du conseil d'administration Marco Caldana

Directeur Général Marco Claus

Délégués à la gestion journalière (avec pouvoir de signature individuelle) Marco Caldana

Marco Claus

Administrateurs

Marco Caldana

Marco Claus

Serge Thill (pouvoir de signature conjointe)

2. Personne chargée du contrôle des comptes

Le conseil d'administration renouvelle le mandat de réviseur, chargé du contrôle des comptes confié à la société Deloitte SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.895, pour une durée indéterminée, sauf révocation, et dans les limites permises par la loi.

À Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Extrait Certifié

FARAD Investment Advisor S.A.

Marco CALDANA

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010016196/32.

(100010125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Casa das Enguias Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 46, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 44.190.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société CASA DAS ENGUIAS Sàrl (N° R.C.S. B 44190.), avec siège social à L-4571 Oberkorn, 46, avenue de la Gare.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch/Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010015898/16.

(100008101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.724.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C., a limited liability company with registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4730580;

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as a substitute under a proxy given in Connecticut, on November 12, 2009.

Manzana 10 Debt Holdings L.P., LLC, a limited liability company with registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, filed with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4752281;

represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, prenamed, acting as a substitute under a proxy given in Connecticut, on November 12, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C., sole general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the Managing Shareholder) and the other holders of Shares (the Limited Shareholders, and collectively with the Managing Shareholder, the Shareholders), a société en commandité par actions under the name "Manzana 10 Debt Holdings, S.C.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. Where the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad

until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the Managing Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) consisting of one (1) Unlimited Share, four hundred and ninety-nine (499) ordinary shares (the Ordinary Shares) and five hundred (500) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS and collectively with the Ordinary Shares, the Shares), all in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, subscribed and fully paid-up.

5.2. The Managing Shareholder shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company:

(i) to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, up to one hundred fifty thousand United States Dollars (USD 150,000) by the creation and issuance of two hundred and fifty (250) Ordinary Shares and two hundred and fifty (250) MRPS;

(ii) to determine, the moment and place of the issue of these Shares;

(iii) to limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights in respect of such issue(s) of Shares and to issue such Shares to such person(s) as the Managing Shareholder decides;

(iv) to record by way of a notarial deed each and any share capital increase effectuated within the limits of the authorised share capital and to amend article 5.1 of the Articles accordingly; and

(v) to amend the share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.3 The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Premium Reserve Account), and shall record to such account the amount or value of any premium paid up on the MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of MRPS to the Company, and of any amount allocated to the MRPS Premium Reserve Account in accordance with Article 13.3 and the MRPS Premium Reserve Account shall be allocated equally to all outstanding MRPS from time to time. The MRPS Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

6.3 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 The MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

6.6 MRPS shall be redeemed by the Company on the seventh anniversary of the date of their issuance (the Mandatory Redemption Date).

6.7 The Company may further redeem part or all MRPS prior to the Mandatory Redemption Date if the Managing Shareholder elects to do so.

6.8 The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. An amount equal to the nominal value of all the MRPS so redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalisation of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

6.9 Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the Shareholders, the redemption price of the MRPS shall be equal to the nominal value and the portion of the balance of the MRPS Premium Reserve Account attributable to such MRPS (the Notional Capital) represented by such MRPS at the time of the redemption.

6.10 Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the holders of MRPS, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of shareholders as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

6.11 If the Company is not permitted by Law to redeem all the MRPS on the Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the maximum number of MRPS which the Company is then permitted to redeem. Such redemption will be made on a pro rata basis from each holder of MRPS.

6.12 Redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds.

6.13 Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Managing Shareholder in which case the general meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

6.14 The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder.

7.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

7.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the Managing Shareholder.

7.4 The Managing Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly.

7.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the Managing Shareholder or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 these Articles and within the limits of such power.

7.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

8.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the Managing Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

8.2 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

IV. General meetings of Shareholders**Art. 9. Powers and voting rights.**

9.1 The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders of the Company.

9.2 It cannot order, adopt, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company without the consent of the Managing Shareholder.

9.3 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings.

9.4 Each Ordinary Share is entitled to one vote.

9.5 The MRPS do not carry any voting rights. The holders of MRPS are nevertheless entitled to vote in every general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to the MRPS;
- the conversion of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;
- the dissolution of the Company;
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

The holders of MRPS have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 13) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend (as defined in Article 13) shall have been paid or allocated in full.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the company shall likewise be sent or notified to the holders of MRPS.

Art. 10. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

10.1 The notice periods and proceedings as well the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2 Meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

10.3 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

10.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the

time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

10.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.2, resolutions at a meeting of the Shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

10.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast, subject to article 9.2 of these Articles.

10.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11 Supervisory Board.

11.1 The supervision of the Company including particularly its books and accounts shall be entrusted to a supervisory board comprising at least three members (the Supervisory Board) who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of Shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. They will be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

11.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

11.4 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the Managing Shareholder.

11.5 The Supervisory Board shall meet upon call by the Managing Shareholder or by any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

11.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another member as his proxy. A member may also appoint another member as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

11.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

11.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties save for liabilities and

expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 12 Accounting year and annual general meeting.

12.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

12.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the manager (s), and auditor(s) of the Company.

12.3 The Managing Shareholder shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

12.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

12.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Shareholder, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

13.2 Each MRPS entitles to a preferential and cumulative dividend at an annual rate of 1 % on the Notional Capital, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (the First Preferred Dividend).

13.3 Thereafter, each MRPS entitles to a second preferential and cumulative dividend equal to a portion of an amount equal to (i) the annual profit before tax of the Company in consideration for the relevant MRPS (net of any withholding taxes suffered), less (ii) the First Preferred Dividend as computed for the same period in accordance with Clause 13.2 attributable to the said holder of MRPS: less (iii) 0.25% of the outstanding value of the MRPS Premium Reserve Account pertaining to the relevant MRPS, calculated pro-rata over the Notional Capital represented by said MRPS (the Second Preferred Dividend), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365-day year. The Second Preferred Dividend shall be compounded each accounting year and shall be incorporated into the MRPS Premium Reserve Account (and be taken into account as share premium paid in for the MRPS).

13.4 After payment of the First Preferred Dividend and incorporation of the Second Preferred Dividend into the MRPS Premium Reserve Account, the general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

13.5 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Managing Shareholder, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Managing Shareholder.

13.6 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends to each Shareholder under the conditions and within the limits laid down in the Law and in accordance with this article 13.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

14.2 After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each holder of MRPS, will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital attributable to the MRPS held by him in the Company and, subject to article 13.5 of these Articles, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the holders of MRPS, payment will be made on a pro rata basis to each holder of MRPS.

14.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the holders of MRPS under article 14.2 of these Articles or deposit of any funds to

that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Manzana 10 Debt Holdings G.P., LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for (i) one (1) Limited Share in registered form as general partner of the Company, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one hundred United States Dollars (USD 100) and (ii) one (1) Ordinary Share in registered form as limited partner of the company, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one hundred United States Dollars (USD 100).

Manzana 10 Debt Holdings, L.P., LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for four hundred and ninety-eight (498) Ordinary Shares and five hundred (500) MRPS, in registered form, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to ninety nine thousand and eight hundred United States Dollars (USD 99,800).

The amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which will expire at the first coming annual general meeting of the shareholders of the Company:

Mr. Jerome Silvey, with professional address at 591 West Putnam Ave, Greenwich CT 06830, USA, born in Pennsylvania on June 27, 1957;

Mr. Jeffrey Dishner, with professional address at 591 West Putnam Ave, Greenwich CT 06830, USA, born in Texas on September 15, 1964;

Mr. Michael Murphy, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, born in New Jersey on February 9, 1971;

Mr Gerard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (FR) on April 29, 1956.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C., une "limited liability company" de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4730580;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en qualité de mandataire substitué vertu d'une procuration donnée au Connecticut, le 12 novembre 2009,

Manzana 10 Debt Holdings L.P., L.L.C., une "limited liability company" de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4752281;

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration donnée à Connecticut, le 12 novembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte en vue des formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C., associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et les autres détenteurs d'Actions (les Associés Commanditaires, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de "Manzana 10 Debt Holdings S.C.A." (ci-après la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars US (100.000 USD) représenté par une (1) Action de Commandité, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et cinq cents (500) actions préférentielles obligatoirement rachetables (les MRPS, les MRPS et les Actions Ordinaires étant ensemble dénommées les Actions), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de cent dollars US (100 USD) chacune, souscrites et entièrement libérées.

5.2 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de 5 (cinq) ans à partir de la date de constitution de la Société, à:

(i) augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, jusqu'à concurrence du montant de cent cinquante mille dollars US (150.000 USD) par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) Actions Ordinaires et de deux cent cinquante (250) MRPS;

(ii) déterminer le moment et le lieu de l'émission de ces Actions;

(iii) limiter ou suspendre les droits de souscription préférentielle des Associés relatifs à cette ou ces émission(s) d'Actions et émettre ces Actions au profit des personnes désignées par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) enregistrer par voie d'acte notarié toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, et, modifier l'article 5.1. des Statuts en conséquence; et

(v) modifier le registre des actions de la Société chaque fois qu'une augmentation de capital est effectuée dans les limites du capital autorisé.

5.3. La Société conserve un compte de réserve de prime d'émission des MRPS (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS) et enregistre dans ce compte le montant ou la valeur de toute prime payée au titre des MRPS, de tout capital supplémentaire apporté par les détenteurs de MRPS à la Société et de tout montant affecté au Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS en vertu de l'article 13.3; et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS sera alloué à parts égales entre toutes les MRPS en circulation. Le Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS constituera des réserves librement distribuables de la Société.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2. Un registre des associés sera maintenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Associé qui le désire.

6.3. Les Actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des associés, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Les MRPS sont des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les MRPS souscrites et entièrement libérées sont rachetables conformément à et sous réserve des dispositions de l'article 49-8 de la Loi et des présents Statuts.

6.6 Les MRPS seront rachetées par la Société à la septième date anniversaire de leur date d'émission (la Date de Rachat Obligatoire).

6.7 La Société peut en outre racheter tout ou partie des MRPS avant la Date de Rachat Obligatoire si l'Associé-Gérant-Commandité le décide.

6.8 Le rachat des MRPS ne peut avoir lieu qu'à l'aide de sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Un montant égal à la valeur nominale de toutes les MRPS rachetés doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Associés, sauf en cas de réduction du capital social souscrit de la Société, et qui ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit de la

Société par incorporation de réserves, sauf si le rachat a lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

6.9 Sauf disposition contraire (i) des présents Statuts ou (ii) de tout accord écrit susceptible d'être conclu entre la Société et les Associés, le prix de rachat des MRPS est égal à la valeur nominale et à la fraction du solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS attribuable à ces MRPS (le Capital Notionnel) représenté par ces MRPS à la date du rachat.

6.10 Sauf disposition contraire de tout accord écrit susceptible d'être conclu entre la Société et les détenteurs de MRPS, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite sera envoyée par lettre recommandée à chaque détenteur de MRPS enregistré, à l'adresse la plus récente portée au registre des associés, spécifiant le nombre de MRPS qui seront rachetées, la date de rachat, le prix de rachat et les procédures de soumission des MRPS à la Société en vue du rachat. Le prix de rachat des MRPS est payable à l'ordre de la personne dont le nom est inscrit dans le registre des associés en tant que propriétaire des MRPS, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.

6.11 Si la Société ne peut pas, du fait de la Loi, racheter tous les MRPS à la Date de Rachat Obligatoire, la Société rachètera le nombre maximum de MRPS qu'elle est en droit de racheter. Les MRPS seront rachetées proportionnellement au nombre de MRPS de chaque détenteur.

6.12 Les MRPS rachetées ne confèrent aucun droit de percevoir des dividendes ou un boni de liquidation.

6.13 Les MRPS rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Associé-Gérant-Commandité. Dans ce cas, l'assemblée générale décidera de réduire le capital souscrit de la Société en conséquence.

6.14 La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les limites fixées par la Loi.

II. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.

7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.

7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société possède un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

8.1. Dans la mesure où le droit luxembourgeois le permet, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dus à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et droits de vote.

9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.

9.2. Elle ne peut ordonner, adopter, exécuter ou ratifier des actes relatifs à des opérations de la Société sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

9.3. Les résolutions des Associés sont adoptées aux assemblées générales.

9.4. Chaque Action Ordinaire confère une voix.

9.5. Les MRPS ne confèrent aucun droit de vote. Néanmoins, les détenteurs des MRPS sont en droit de voter lors de chaque assemblée générale des Associés convoquée en vue de débattre des questions suivantes:

- émission de nouvelles actions conférant des droits préférentiels;
- détermination du dividende préférentiel cumulatif attaché aux MRPS;
- conversion des MRPS en Actions Ordinaires;
- réduction du capital social de la Société;
- changement de l'objet social de la Société;
- émission d'obligations convertibles;
- dissolution de la Société;
- changement de la forme sociale de la Société.

Les détenteurs des MRPS ont les mêmes droits de vote que les détenteurs des Actions Ordinaires, à chaque assemblée, dans le cas où, en dépit du fait qu'il existe un bénéfice disponible à cette fin, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 13) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit pendant une période de deux exercices sociaux consécutifs et ce, jusqu'à la date à laquelle le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 13) auront été entièrement payés ou affectés.

Les convocations, rapports et documents qui, en vertu de la Loi, doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société doivent aussi l'être aux détenteurs des MRPS.

Art. 10 Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société, sauf stipulations contraires des présents Statuts.

10.2. Les assemblées des Associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

10.3 Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

10.4. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

10.5. Chaque Associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

10.6 Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

10.7 Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.2, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

10.8. Une assemblée générale extraordinaire des Associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.2. des présents Statuts.

10.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. La surveillance de la Société comprenant en particulier ses livres et comptes sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Associés. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Associés de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

11.2. Le Conseil de Surveillance devra nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.3. Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

11.4. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé-Gérant-Commandité sur toutes les questions que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les initiatives de l'Associé-Gérant-Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

11.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé-Gérant-Commandité ou par l'un de ses membres.

11.6. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

11.7. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance.

11.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire. Un membre peut également nommer un autre membre comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

11.9. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10. Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.11. Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.12. Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.13. Dans la mesure où le droit luxembourgeois le permet, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dus à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 12 Exercice social et assemblée générale annuelle.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.

12.3. L'Associé-Gérant-Commandité devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Associés, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses propositions.

12.4. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le troisième lundi de mai de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

12.5. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.

13.2. Chaque MRPS donne droit à un dividende préférentiel et cumulatif, au taux annuel de 1 % du Capital Notionnel; ce dividende court chaque jour et est calculé sur la base d'une année de 365 jours (le Premier Dividende Préférentiel).

13.3 Par la suite, chaque MRPS donne droit à un second dividende préférentiel et cumulatif correspondant à la fraction d'un montant égal (i) au bénéfice avant impôts annuel de la Société en contrepartie des MRPS concernées (net de toute retenue à la source); moins (ii) au Premier Dividende Préférentiel calculé pour la même période conformément à l'article 13.2 et attribuable à ce détenteur de MRPS; moins (iii) 0,25 % de la valeur restante du Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS se rapportant aux MRPS concernées, calculé proportionnellement au Capital Notionnel représenté par lesdites MRPS (le Second Dividende Préférentiel), qui court chaque jour et est calculé sur la base d'une année de 365 jours. Le Second Dividende Préférentiel est calculé au titre de chaque exercice social et est incorporé dans le Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS (et sera pris en compte en tant que prime d'émission payée au titre des MRPS).

13.4 Après le paiement du Premier Dividende Préférentiel et incorporation du Second Dividende Préférentiel dans le Compte de Réserve de Prime d'Emission des MRPS, l'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et pourra décider de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société. Si l'assemblée générale des Associés décide de payer des dividendes, chaque détenteur d'Actions Ordinaires sera en droit de percevoir une fraction du bénéfice total distribué proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires que le détenteur en question détient dans la Société.

13.5 Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en dollars US ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.6 L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires à chaque Associé, aux conditions et dans les limites fixées par la Loi et conformément au présent Article 13.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou par une décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

14.2. Après avoir payé la totalité des dettes et passifs de la Société envers les tiers ou réalisé un dépôt de sommes d'argent à cet effet, chaque détenteur de MRPS, peut percevoir le remboursement du pourcentage du Capital Notionnel attribuable aux MRPS qu'il détient dans la Société et, sous réserve de l'article 13.5 des présents Statuts, à un montant payable en numéraire ou en nature égal à son Premier Dividende Préférentiel et son Second Dividende Préférentiel courus et non payés, le cas échéant. Si la Société ne peut pas payer l'intégralité de ces montants à tous les détenteurs de MRPS, le paiement sera effectué proportionnellement au nombre de MRPS détenues par chaque détenteur.

14.3 Après avoir payé la totalité des dettes et passifs de la Société (y compris les avances aux associés (le cas échéant) et après avoir payé tout montant du aux détenteurs de MRPS au titre de l'article 14.2 des présents Statuts ou déposé des sommes d'argent à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Sur ces faits,

Manzana 10 Debt Holdings G.P., L.L.C., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative en tant que general partner de la Société, d'une valeur nominale de cent dollars US (100 USD), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent dollars US (100 USD) et (ii) une (1) Action Ordinaire sous forme nominative en tant que limited partner de la société, d'une valeur nominale de cent dollars US (100 USD), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent dollars US (100 USD).

Manzana 10 Debt Holdings L.P., LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre cent quarante vingt dix huit (498) Actions Ordinaires et cinq cents (500) MRPS sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent dollars US (100 USD) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre vingt dix neuf mille huit cents dollars US (99.800 USD).

La somme de cent mille dollars US (100.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié d'abord qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Associés de la Société:

M. Jérôme Silvey, résidant au 591 West Putnam Ave, Greenwich CT 06830, USA, né en Pennsylvanie le 27 juin 1957;

M. Jeffrey Dishner, résidant au 591 West Putnam Ave, Greenwich CT 06830, USA, né au Texas le 15 septembre 1964;

M. Michael Murphy, résidant au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, né à New Jersey le 9 février 1971;

M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (FR) le 29 avril 1956.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation:LAC/2009/51013. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit janvier de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010015704/755.

(100009370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Video-Stop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 84, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 40.731.

CLÔTURE DE LIQUIDATION:

Par jugement du 7 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société VIDEO-STOP Sàrl (N° R.C.S. B 40731), avec siège social à L-4620 Differdange, 84, rue Emile Mark, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch/Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010015900/16.

(100008098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

C & Z International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.943.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2010, LAC/2010/783, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société C&Z INTERNATIONAL HOLDING S.A.", RCS. Luxembourg N° B 32 943, ayant son siège social à Luxembourg au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 268 du 7 août 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 5 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1219 du 22 décembre 2001.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015979/23.

(100008366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Isoplus Paulus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4448 Soleuvre, 8, rue Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 96.545.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 janvier 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société ISOPLUS PAULUS Sàrl (N° R.C.S. B 96545), avec siège social à L-4448 Soleuvre, 8, rue Pierre Frieden.

Pour extrait conforme
Me Martine LAUER
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch/Alzette
Le liquidateur

Référence de publication: 2010015901/16.

(100008097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Luxemburg Ski Resorts Finance GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.740.

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation signé entre:

Société domiciliée:

la société à responsabilité limitée LUXEMBURG SKI RESORTS FINANCE GmbH
établie et ayant son siège social à L-1628 Luxembourg

27, rue des Glacis

R.C. Luxembourg B 135740

et

Domiciliaire:

Me Christian-Charles LAUER

Avocat à la Cour

27, rue des Glacis

L-1628 Luxembourg

a pris fin avec effet au 27 avril 2009.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2009.

Me Christian-Charles LAUER.

Référence de publication: 2010015904/20.

(100008066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.303.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015916/18.

(100008528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Ukraine 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.301.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015918/18.

(100008527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.302.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015920/18.

(100008526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Ukraine 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.631.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015922/18.

(100008516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.830.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015924/18.

(100008515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi Investment Bornova Center Izmir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.042.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2009 que:

1. L'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Pour la Société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010015928/18.

(100008506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Agrifel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.791.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Pierre FELLER, commerçant, né à Arlon, Belgique, le 26 avril 1957, demeurant à B-6700 Autelbas, 20, rue Fridderich, et

Madame Yolande WESTER, agricultrice, née à Bonnert, Belgique, le 25 juin 1958, demeurant à B-6700 Autelbas, 20, rue Fridderich.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AGRIFEL".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Garnich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de céréales, de farines, d'aliments pour bétail, de plants et de semences, d'engrais chimiques, de pesticides et d'articles phytopharmaceutiques, d'articles pour le bétail et l'agriculture ainsi que la vente d'articles pour le jardinage.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (Eur 25,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants ne sont révocables, quel que soit le mode de leur nomination, que pour des causes légitimes.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août

1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 500 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

- Monsieur Pierre FELLER préqualifié:	450 parts sociales
- Madame Yolande WESTER, préqualifiée:	<u>50 parts sociales</u>
TOTAL:	500 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8376 Kahler, 31, rue Principale.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Pierre FELLER, commerçant, né à Arlon, Belgique, le 26 avril 1957, demeurant à B-6700 Autelbas, 20, rue Fridderich.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: P. FELLER, Y. WESTER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4690. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Capellen, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016418/126.

(100010575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Emerald Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.460.

Extrait des Résolutions des Associés du 30 décembre 2009

Les Associés de Emerald Properties Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister;

- de décider que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009 au siège social de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010015929/16.

(100008504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Philipopolis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.644.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions des Associés du 30 décembre 2009

Les Associés de Philipopolis Properties Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister;
- de décider que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009 au siège social de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010015932/17.

(100008502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Rois Mages Investissement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.582.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/123, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "ROIS MAGES INVESTISSEMENT S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 129582, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 11 juin 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1768 du 21 août 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015977/21.

(100008373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.838.

—
L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

à Luxembourg-Ville, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "BENESHARE XPRESS LOGISTICS (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la

Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 329 du 14 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michèle CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de EUR 1702'500.- pour le porter de EUR 220'000.- à EUR 1'922'500.- sans émission d'actions supplémentaires, mais par augmentation du pair comptable de chaque action de EUR 1702,50 pour le porter de EUR 220,- à EUR 1'992,50.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation capital par la société "Castellon" une société constituée et existant sous le droit de Jersey, établie et ayant son siège social à Bond Street, 17, first floor, St Hélier, Jersey, JE2 3NP, JERSEY par conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible d'un montant de EUR 1702'500.- détenue par celle-ci contre la Société à la date de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Modification afférente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'UN MILLION SEPT CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (1702'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220'000.- EUR) à un montant d'UN MILLION NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (1'922'500.- EUR) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable de chaque émise par la Société de MILLE SEPT CENT DEUX EUROS et CINQUANTE CENTS (1702,50 EUR) pour le porter de DEUX CENT VINGT EUROS (220.- EUR) à MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (1'992,50 EUR).

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes:

Monsieur Michèle CANEPA, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul et unique actionnaire, de ce fait en sa qualité de seul souscripteur, la société "Castellon", une société constituée et existant sous le droit de Jersey, établie et ayant son siège social à Bond Street, 17, first floor, St Hélier, Jersey, JE2 3NP, JERSEY",

en vertu d'une procuration donnée à St Hélier, Jersey, le 9 décembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte du souscripteur susnommé à l'augmentation du capital social ci-avant et de procéder à la libération de celle-ci par la conversion en capital d'une créance certaine liquide et exigible, détenue par elle-même contre la Société, à concurrence du prédit montant augmenté d'UN MILLION SEPT CENT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (1'702'500.-EUR).

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard NELLINGER, avec adresse professionnelle au 74 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en date du 09 décembre 2009 et dont la conclusion rédigée en langue française est la suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond à au moins au nombre et au pair comptable des actions émises par la société "BENESHARE XPRESS LOGISTICS (Luxembourg) S.A.", soit EUR 1'702'500.-"

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à UN MILLION NEUF CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (1'922'500.- EUR) représenté par mille (1'000) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: M. CANEPA, L. BARDELLI, V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15968. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010016377/91.

(100010238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Trajan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.630.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions des Associés du 30 décembre 2009

Les Associés de Trajan Properties Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister;
- de décider que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009 au siège social de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010015939/17.

(100008501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.768.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den achtzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Karine REUTER mit Amtssitz in Redange/Attert

Ist erschienen:

LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCS B 127.848, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Gerard LECUIT mit Amtssitz in Luxemburg, am 3. Mai 2007, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 2. Juli 2007, Nummer 1.332, Seite 62.930, hier vertreten durch Herrn Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, beruflich niedergelassen in L-1840 Luxemburg, 2a boulevard Joseph II, dies auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift.

Die vorbezeichnete Vollmacht bleibt nach deren Paraphierung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „BETA REAL ESTATE (Luxembourg) S.à r.l.“ gegründet, die dieser Satzung sowie den anwendbaren Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner abgeänderten Form (das „Gesetz von 1915“) unterliegt.

Falls und solange ein einziger Gesellschafter sämtliche Anteile (wie nachstehend bezeichnet) hält, soll die Gesellschaft als Einpersonengesellschaft (société unipersonnelle) gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes von 1915 existieren und den hierzu anwendbaren gesetzlichen Vorschriften unterliegen. Zu jeder Zeit, kann sich der Alleingesellschafter mit einem oder mehreren weiteren Gesellschaftern zusammenschließen (die „Gesellschafter“). Ebenso kann durch die Vereinigung aller Anteile in der Hand eines Gesellschafters die Gesellschaft ihren Status als Einpersonengesellschaft zurückerlangen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Geschäftsführer innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Sollten der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat feststellen, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse auftreten oder unmittelbar bevorstehen, die die gewöhnlichen Tätigkeiten am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollständigen Beendigung jener außergewöhnlichen Ereignisse für vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Solche vorübergehende Maßnahmen ändern nichts an der Nationalität der Gesellschaft, welche trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehende Maßnahmen sollen von dem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat beschlossen werden und betroffenen Dritten bekanntgegeben werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft besteht in dem Erwerb, der Trägerschaft, der Erschließung, der Entwicklung, Ausführung, Verwaltung, Bewirtschaftung, Vermarktung und Verwertung von Immobilienprojekten oder Teilen davon, sowie der Nutzung, dem Tausch oder der Veräußerung auf welche Art auch immer, von Immobilien und Immobiliarrchten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land; Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern, sowie immateriellen Rechten.

Zweck der Gesellschaft ist weiter die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, sowie Unternehmen die zu der gleichen Gruppe von Unternehmen gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise unterstützen. Sie kann darüber hinaus Darlehen mit oder ohne Garantie aufnehmen und Hypotheken, Pfandrechte und sonstige Sicherheiten aller Art zugunsten ihrer eigenen Gläubiger oder zugunsten von Gläubigern von Unternehmen der vorbezeichneten Art bestellen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die direkt oder indirekt mit dem vorgenannten Gesellschaftszweck zusammenhängen oder die dessen Verwirklichung fördern oder erleichtern können, tätigen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) und ist eingeteilt in eintausend zweihundertvierzig (1.240) Anteile mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR).

Das Gesellschaftskapital kann unter Vorbehalt der im Gesetz von 1915 vorgesehenen Einschränkungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 7. Jeder Anteil berechtigt im direkten Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile zur Beteiligung an den Aktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber pro Anteil an. Soweit mehrere Personen an einem Anteil berechtigt sind, so haben sie gegenüber der Gesellschaft eine Person als Inhaber des Anteils zu bezeichnen; ansonsten ist die Gesellschaft berechtigt, die Ausübung der mit den Anteilen verbundenen Rechte bis auf das Recht zur Information nach Artikel 73 des Gesetzes von 1915 auszusetzen bis eine solche Bezeichnung erfolgt ist.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der in einer Hauptversammlung gegebenen Genehmigung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches (code civil) der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde angenommen worden sind. Für Übertragungen von Todes wegen gelten die Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes von 1915 mit der Maßgabe, dass alle Übertragungen an Dritte einschließlich von Übertragungen an pflichtteilsberechtigten Erben und an den überlebenden Ehegatten der Genehmigung durch Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel der durch die überlebenden Gesellschafter gehaltenen Anteile vertreten.

Soweit es nur einen einzigen Gesellschafter gibt sind Übertragungen an Dritte frei.

Art. 9. Solange die Gesellschaft einen einzelnen Gesellschafter hat, übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung aus.

Falls und solange die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, fasst die Hauptversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über die Änderung der Satzung sind nur rechtsgültig, soweit sie von einer Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Jeder Gesellschafter ist in der Hauptversammlung stimmberechtigt und hat so viele Stimmen, wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer schriftlichen Vollmacht rechtsgültig vertreten lassen. Der Vertreter braucht nicht ein Gesellschafter oder Geschäftsführer zu sein.

Art. 10.

10.1. Ernennung, Zusammensetzung und Befugnisse des Geschäftsführerrates Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurden, bilden sie einen Geschäftsführerrat als Gremium.

Die Zahl der Geschäftsführer wird bestimmt und der Einzelgeschäftsführer oder die Mitglieder des Geschäftsführerrates werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten.

Der Alleingeschafter oder die Gesellschafter bestimmen in dem vorstehend bezeichneten Beschluss die Befugnisse und die Dauer des Mandats des Einzelgeschäftsführers oder der Mitglieder des Geschäftsführerrates. Wenn keine Dauer angegeben ist, sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer bestellt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden; sie können auch ohne Grund und ohne Entschädigung (ad nutum) jederzeit von den Gesellschaftern mit der im vorangegangenen Absatz angegebenen Mehrheit abberufen werden.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, in Übereinstimmung mit Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

10.2. Beschlussverfahren des Geschäftsführerrates

Der Geschäftsführerrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer bei einer Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Ein Geschäftsführer kann nur durch einen anderen Geschäftsführer vertreten werden.

Sitzungen der Geschäftsführung werden per Einberufung durch einen Geschäftsführer mindestens fünf (5) Geschäftstagen unter Angabe der Tagesordnung im Voraus einberufen, es sei denn, dass im Interesse der Gesellschaft eine kürzere Einberufungsfrist erforderlich ist. Soweit alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf eine solche Einberufungsfrist durch die bei der betreffenden Sitzung nicht anwesenden oder vertretenen Mitglieder der Geschäftsführung verzichtet wurde, kann der Geschäftsführerrat auch ohne vorherige Einberufung entscheiden. Sitzungen, welche wie in einem von dem Geschäftsführerrat per Beschluss gefassten Terminplan vorgesehen abgehalten werden, bedürfen keiner gesonderten Einberufung.

Sitzungen des Geschäftsführerrates können mittels persönlicher Anwesenheit oder per Telefonkonferenz oder sonstiger Kommunikationsmittel, welche den Teilnehmern erlaubt, miteinander so zu kommunizieren, dass jeder den anderen

hören und verstehen kann, abgehalten werden. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterschrieben sind, haben die gleiche Wirkung wie die in einer Sitzung des Geschäftsführerrats gefassten Beschlüsse.

Über die Sitzungen des Geschäftsführerrates wird jeweils ein Protokoll erstellt und von den anwesenden Geschäftsführern unterzeichnet.

10.3. Bevollmächtigung von Ad-Hoc Vertretern

Die Geschäftsführer können Spezialvollmachten auch an Nichtgesellschafter erteilen, um innerhalb von bestimmten, zeitlich und sachlich limitierten Aufgabenbereichen für sie und in ihrem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Die Zahl der Ad-Hoc Vertreter, ihre Befugnisse und soweit anwendbar ihre Vergütung, die Dauer der Vollmacht und alle anderen Bedingungen ihrer Tätigkeit wird bestimmt und die Ad-Hoc Vertreter werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss des Einzelgeschäftsführers oder des Geschäftsführerrates.

Die Ad-Hoc Vertreter können jederzeit ohne Angabe von Gründen und ohne Entschädigung (ad nutum) abberufen werden.

10.4. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft wird wirksam vertreten durch die Unterschrift des Einzelgeschäftsführers oder, falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers mit einem Ad-Hoc Vertreter.

Im Falle der Bevollmächtigung von Ad-Hoc Vertretern nach vorstehendem Artikel 10.4. wird die Gesellschaft wirksam durch die Unterschrift des bevollmächtigten Ad-Hoc Vertreters vertreten, vorausgesetzt diese Angelegenheit befindet sich in seinem Aufgabenbereich.

Art. 11. Hinsichtlich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Der Tod, der Verlust der Geschäftsfähigkeit, der Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters oder des Alleingesellschafters haben nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Pfändung oder die Geltendmachung sonstiger Rechte hinsichtlich von Eigentum der Gesellschaft oder Unterlagen der Gesellschaft stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 13. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen, Rückstellungen und sonstigen Lasten verbleibende Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- Fünf Prozent (5%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, bis diese 10% des gezeichneten Kapitals erreicht;
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Der Einzelgeschäftsführer oder der Geschäftsführerrat ist berechtigt, unter den folgenden Voraussetzungen die Ausschüttung von Vorabdividenden zu beschließen und durchzuführen:

Ein Zwischenabschluss (état comptable) ist zu erstellen, aus der sich die Verfügbarkeit der für die Ausschüttung erforderlichen Mittel ergibt; diese darf im Zeitpunkt des Beschlusses nicht älter als zwei Monate sein.

Die Ausschüttung darf die Summe der folgenden Beträge nicht übersteigen: Das Betriebsergebnis, das seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres, dessen Jahresabschluss die Zustimmung des Alleingesellschafters oder der Gesellschafter erhalten hat, erzielt worden ist, zuzüglich des Gewinnvortrages sowie von Abbuchungen von den verfügbaren Rücklagen, abzüglich der Verlustvorträge, der bereits aus diesem Betriebsergebnis ausgeschütteten Vorabdividenden und der den gesetzlichen Reserven zuzuführenden Beträge.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von dem Alleingesellschafter oder den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 15. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere auf die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 verwiesen.

Übergangsvorschriften

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.

Die Anteile werden wie folgt gezeichnet:

LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A.	1.240 Anteile
Ingesamt:	1.240 Anteile

Die Anteile wurden voll in bar einbezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft die

Summe von zwölftausend vierhundert Euro (EUR 12.400,-) zur Verfügung steht, so

wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, welche der Gesellschaft im Zuge ihrer Gründung entstehen, werden auf EUR EINTAUSEND EIN HUNDERT (1.100.-) geschätzt.

Beschlüsse des Alleingeschafters

Anschließend an die Gründung hat der Alleingeschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Es werden folgende Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer bestellt:

- Herr Helmut KLEIN, Geschäftsführer, geboren am 30. Oktober 1955 in Frommersbach, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart
- Herr Dr. Frank BLUMBERG, Geschäftsführer, geboren am 03. Mai 1962 in Stuttgart, Deutschland, geschäftsansässig in Katharinenstraße 20, D-70182 Stuttgart

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2146 LUXEMBURG, 74 rue de Merl.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Di Stefano, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2009. Relation: RED/2009/1423. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Redingen/Attert, den 12. Januar 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010016448/199.

(100010373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bale S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.764.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des Résolutions des Associés Du 30 décembre 2009

Les Associés de Bale Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister;
- de décider que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2009 au siège social de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010015942/17.

(100008499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fregenda B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.298.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 11 septembre 2009 que:

- l'associé unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et que l'actif restant de la société a été transféré à l'associé unique de la Société et a décidé de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.
- l'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Un Mandataire

Référence de publication: 2010015945/19.

(100008340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

ITSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 146.551.

Par la présente, veuillez prendre note qu'à daté de ce jour, nous dénonçons le siège social de votre société I.T.S.L., s.à.r.l., enregistrée au R.C. Luxembourg sous le numéro: B-146.551.

Fait en trois exemplaires originaux, à Merttert, le 15 janvier 2010.

NTEL COM S.A.

43 Cité Pierre Frieden

L-6673 Merttert

Nadine Hirtt

Administrateur

Référence de publication: 2010015951/15.

(100008266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of November,

Before us Maitre Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Norwegian Investment Fund for Developing Countries, a company organized and existing under the laws of the Kingdom of Norway (company register number 879554802) with its registered office at Støperigaten 2, N-0250 Oslo, Norway (hereinafter referred to as "Norfund"),

here represented by Maitre Laurent Tristan, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 12 November 2009,

and

2. Amani Capital Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Republic of Mauritius (Registration Number 088489 C2/GBL) with its registered office at Les Cascades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, Republic of Mauritius, (hereinafter referred to as "Amani Capital"),

here represented by Maitre Laurent Tristan, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 12 November 2009.

The said proxies initialled and signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of Fanisi Venture Capital Management S.A. (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 21 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF", and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

The Company may further hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and perform the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee and grant loans, grant securities in favour of, or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to such purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

Art. 5. The subscribed capital is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of five hundred US Dollars (USD 500.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the board of directors, transfer of a share shall be affected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in the month of May at 10.30 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors may choose from among its members a chairman, who will not have a casting vote, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The board of directors may from time to time appoint the officers of the Company, including general managers and any assistant general managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholder of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telefax or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telefax or telex another director as his proxy. The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If the quorum is not satisfied, another meeting shall be convened.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed in writing and may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the latest signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 14. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present articles of incorporation or governed by law, comes within its competence.

The board of directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors may delegate under its overall responsibility and control its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Fanisi Venture Capital Fund SCA, SICAV-SIF or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the sole signature of any director or officer to whom authority has been specially delegated by the board of directors.

Art. 17. The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the board of directors determine how the annual results shall be disposed of.

The board of directors may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The board of directors may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares	Value
1.- Norfund	50 Shares	USD 25,000.-
2.- Amani Capital	50 Shares	USD 25,000.-
TOTAL	100 Shares	USD 50,00 0.-

The shares have all been fully paid up in cash so that fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) are now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall end on the last day of December 2010.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2011.

The first annual report of the Company will be dated 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The statutory auditor for the Company shall be Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2010.

Third resolution

The following persons are appointed as members of the board of directors:

- Elin Ersdal, born on 25 September 1962 in Stavanger, Norway, residing at Støperigaten 2, N-0250 Oslo, Norway;
- Hanna Esmee Duer, born on 7 May 1966 in Gentofte, Denmark residing at 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Marc De Leye, born on 5 February 1955 in Uccle, Belgium, residing at 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The board of directors shall remain in office until the close of the ordinary general meeting of shareholders of 2011.

Whereof this notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This original deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence; the said appearing persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Norwegian Investment Fund for Developing Countries, une société constituée selon le droit du Royaume de Norvège (inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 879554802) ayant son siège social à Stoperigaten 2, N-0250 Oslo, Norvège (dénommée ci-après "Norfund"),

représentée par Maître Laurent Tristan, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2009.

et

2. Amani Capital Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de la République de Maurice (inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 088489 C2/GBL) ayant son siège social à Les Cascades Building, Edith Cavell Street, Port Louis, République de Maurice, (dénommée ci-après "Amani Capital"),

représentée par Maître Laurent Tristan, avocat, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 novembre 2009.

Les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Fanisi Venture Capital Management S.A. (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article 21 ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des parts dans une société en commandite par actions dénommée "Fanisi Venture Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF", et d'agir en qualité d'associé gérant commandité et actionnaire gérant commandité.

En outre, la Société pourra détenir des intérêts, sous toute forme, au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères ainsi que toute autre forme d'investissement, elle peut acquérir par achat, souscription ou par tout autre moyen ainsi que transférer par la vente, l'échange ou de toute autre manière des actions de toute sorte et s'occuper des fonctions d'administration, de contrôle et de développement de ses portefeuilles.

La Société pourra garantir et accorder des prêts, octroyer des sûretés ou assister les sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes ou qui font partie du même groupe que la Société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le conseil d'administration apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par un des membres du Conseil d'Administration de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille dollars US (USD 50.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents dollars US (USD 500,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du conseil d'administration et réalisées par déclaration écrite de transfert portée au registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le deuxième mardi du mois de mai à 10h30. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres n'ayant pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires. Au cas où, lors d'une réunion du

Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président, qui n'aura pas voix prépondérante, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et la participation à une réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une autre réunion devra être convoquée.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Nonobstant les dispositions précédentes, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 14. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société, et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale conformément aux présents statuts ou aux dispositions légales.

Le conseil d'administration a en particulier, le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le conseil d'administration pourra sous sa responsabilité et son contrôle déléguer ses pouvoirs, relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, n'inclut pas les relations ou les intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Fanisi Venture Capital Fund SCA, SICAV-SIF ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer discrétionnairement.

La Société pourra indemniser tout administrateur ou directeur, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie pour être

ou avoir été administrateur ou directeur de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou directeur de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont il pourrait être titulaire.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature d'un des administrateurs ou de tout fondé de pouvoir auquel des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 17. Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire. Le commissaire sera nommé et révoqué par les actionnaires réunis en assemblée générale qui fixera ses émoluments; ainsi que la durée de son mandat.

Art. 18. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, ainsi qu'il est dit dans le même article.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, dans les limites prévues par la loi, sur base d'une proposition du conseil d'administration, la répartition des résultats annuels.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intermédiaires en conformité avec la loi.

Le paiement de ces dividendes sera effectué à l'adresse indiquée sur le registre des actionnaires.

Le conseil d'administration déterminera souverainement la devise dans laquelle il paiera les dividendes ainsi que la date et le lieu de paiement.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou personnes morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur indemnisation.

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés en temps utile par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 22. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur
1.- Norfund	Cinquante (50) actions	USD 25,000.-
2.- Amani Capital	Cinquante (50) actions	USD 25,000.-
TOTAL	Cent (100) actions	USD 50,00 0.-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le dernier jour de décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Le premier rapport annuel de Société sera daté du 31 décembre 2010.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1,200.-.

Constatation

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

Le commissaire aux comptes de la société est Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme membres du conseil d'administration:

- Mme Elin Ersdal, née le 25 septembre 1962 à Stavanger, Norvège, demeurant à Støperigaten 2, N-0250 Oslo, Norvège;
- Mme Hanna Esmee Duer, née le 7 mai 1966 à Gentofte, Danemark demeurant au 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- M. Marc De Leye, né le 5 février 1955 à Uccle, Belgique, demeurant au 21st Century Building, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes dûment représentées, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. TRISTAN - H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt janvier de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010016426/452.

(100010977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Nexim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 108.782.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 décembre 2009

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société NEXIM S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister.

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour NEXIM S.A.
(en liquidation)
EUROTIME S.A
Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2010015958/19.

(100008076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Coparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 35.631.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "COPARINVEST S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16023.

- que la société "COPARINVEST S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35631,

constituée suivant acte notarié du 27 novembre 1990 et publié au Mémorial C numéro 39 du 1^{er} février 1991; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 20 décembre 2005 et publié au Mémorial C numéro 730 du 11 avril 2006,

se trouve à partir de la date du 17 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 7 août 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015967/28.

(100007846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

ENERGY Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 136.464.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "ENERGY Luxembourg S.à r.l.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16029.

- que la société "ENERGY Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.464,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 13 février 2008 et publié au Mémorial C numéro 711 du 21 mars 2008, se trouve à partir de la date du 17 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 22 septembre 2008 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015969/26.

(100007847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Sophis Manco Luxembourg II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.193.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "Sophis Manco Luxembourg II S.C.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 décembre 2009, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16037.

- que la société "Sophis Manco Luxembourg II S.C.A." (la "Société"), société en commandite par actions, établie et ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105193,

constituée suivant acte notarié du 21 juin 2004 et publié au Mémorial C numéro 333 du 29 décembre 2004; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 26 juillet 2007 et publié au Mémorial C numéro 2766 du 30 novembre 2007,

se trouve à partir de la date du 17 décembre 2009 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 19 octobre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015971/28.

(100008143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Freeway International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.697.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/122, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "FREEWAY INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 125697, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1033 du 1^{er} juin 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015982/22.

(100008368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pepi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 85.154.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2010, LAC/2010/124, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "PEPI INVESTMENT S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 85154, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 549 du 9 avril 2002.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015986/22.

(100008372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Tigris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 5, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 144.915.

Hiermit bedauere ich Ihnen mitteilen zu müssen, dass ich meinen Posten als technischer Geschäftsführer in Ihrem Unternehmen zum 31.10.2009 kündige.

Luxemburg, den 29. Oktober 2009.

Marie-Andrée SCHANEN.

Référence de publication: 2010016633/10.

(100010458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

VPartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 148.288.

Extrait du conseil d'administration du 22 décembre 2009

Le Conseil d'administration de la société "VPartners SA" a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première Décision:

Le Conseil d'administration décide de modifier le siège social de la société du 29 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg au 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La décision a été prise à l'unanimité

Référence de publication: 2010016009/13.

(100008416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Rainbow Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 142.436.

Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2010

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Rainbow Participations S.A., tenue au siège social en date du 13 janvier 2010, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Changement du siège social vers L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rainbow Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016010/14.

(100008452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Eurodns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 89.978.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 juin 2008 que:

Les mandats des administrateurs suivants étant venus à échéance, ils sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Xavier BUCK, né le 21.07.1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Monsieur Marco HOUWEN, né le 14.09.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Monsieur Roger GREDEL, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;

- Monsieur Louis FRERE, né le 03.05.1953 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Le mandat de l'administrateur-délégué de Monsieur Xavier BUCK, né le 21.07.1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes de la société Codeja SA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.771, sise au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010016591/27.

(100010746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

3M Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.230.

—
Veuillez noter que le siège social de l'associé unique et gérant 3M Global Capital S.à r.l., de la société se trouve désormais au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

3M Asset Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010016013/14.

(100008540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Rock Buildings Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 103.255.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010016078/13.

(100009557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Rock Buildings Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 8, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 103.255.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010016079/13.

(100009560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Intermedical Holding Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.625.

Le bilan rectifié au 31.12.2007, qui remplace le bilan au 31.12.2007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010016082/14.

(100009569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mars Propco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.301.

—
EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010016508/15.

(100010366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mars Propco 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.302.

EXTRAIT

Avec effet au 13 août 2007, l'associé unique, Mars Holdco 1 S.à r.l., de la Société, a transféré son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016509/15.

(100010369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Mr Ian Whitecourt, gérant, résidant au 18, rue d'Orange à L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUTSI INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010016582/13.

(100010919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Vivaldese Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.777.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Mr Ian Whitecourt, gérant, résidant au 18, rue d'Orange à L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIVALDESE INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010016583/13.

(100010918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Atlantic Haus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.927.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

Mr Ian Whitecourt, gérant, résidant au 18, rue d'Orange à L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantic Haus Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010016584/13.

(100010915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Telovia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 137.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 novembre 2009 que:

Madame Isabelle BOURGUIGNON démissionne de son poste de commissaire aux comptes.

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée commissaire aux comptes en remplacement. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010016585/15.

(100010908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Waterlelie, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 31.496.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme

WATERLELIE, Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010016586/16.

(100010823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Cribis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.782.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2007, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010018391/11.

(100012926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Urka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 87.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018392/10.

(100012927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018393/10.

(100012928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

J.H. Bauunternehmen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 43.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018394/10.

(100012932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Mires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.305.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018395/10.

(100012952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

ECM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018396/10.

(100012954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

MBA, Gesellschaft für Merchandising, Beratung, Akquisition Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 44.179.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/01/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016080/13.

(100009561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.